



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

**1. Intitulé du projet**

Résidence les hauts de Diocléas - Construction de 234 logements sociaux

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom  Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols	Le projet s'étend sur une parcelle de 8,7 ha, principalement boisée et couverte par de la forêt secondaire.
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le projet est situé en Guyane Française, dans la commune de Matoury, entre le giratoire de Califourchon et le bourg de Matoury. Le projet consiste en la réalisation de 234 logements, de commerces et de locaux annexes. Les logements ont la typologie suivante :

- 28 maisons de ville de type T4,
- 32 maisons de ville de type T5,
- 87 logements collectifs de type T3,
- 78 logements collectifs de type T4,
- 9 logements collectifs de type T5.

La parcelle étant de forme allongée, les constructions ont été disposées suivant sa forme linéaire pour optimiser l'occupation de la parcelle. Cette disposition permet également de desservir au mieux les logements, tout en offrant des zones de stationnements.

Préalablement à la phase de construction, il sera nécessaire de réaliser un défrichement et un modelage de la parcelle.

Ce projet répond à un besoin de logements sur la commune de Matoury.

## 4.2 Objectifs du projet

Le but du projet est d'augmenter le nombre de logements disponibles sur le territoire, afin de répondre à la croissance démographique et aux difficultés de logements.

Le projet offre également une diversité de logements, en proposant des maisons de ville de type T4 ou T5 et des logements collectifs de type T3, T4 et T5. Le projet prévoit également la réalisation de locaux commerciaux.

De plus, le projet est situé à proximité de la RN2 qui dessert le bourg de Matoury et de la RD24 (La Matourienne) qui donne accès à la commune de Rémire-Montjoly, par le rond point Adélaïde Tablon.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consisteront à réaliser :

- le défrichage du terrain sur la parcelle du projet, sur les zones aménagées,
- des plateformes de terrassement pour l'implantation des bâtiments,
- des bâtiments à usage d'habitation avec des rez-de-chaussée commerciaux,
- des travaux de VFD pour desservir les bâtiments.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il s'agit d'une résidence privée, les bâtiments sont à usage d'habitation. Des commerces seront également présents sur la zone.

Le projet prévoit également l'exécution d'aménagements paysagers et d'une aire de jeux pour les enfants, ainsi qu'un terrain de sport.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la procédure loi sur l'eau au regard de l'article R214-1 du code de l'environnement. Les rubriques concernées seront :

- 2.1.5.0 ==> BV EP > 1 hectare

- 3.2.2.0 ==> Remblai en lit majeur (zone aléa faible et précaution TRI et PPR) > 400m<sup>2</sup>

Le dossier loi sur l'eau sera réalisé à l'issue du cas par cas.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la parcelle :	87 200 m <sup>2</sup>
Surface défrichée :	76 000 m <sup>2</sup>
Surface logements :	22 070 m <sup>2</sup>
Surface commerces :	534 m <sup>2</sup>
Surface locaux annexes :	165 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Route Nationale 2  
97351 MATOURY  
GUYANE FRANCAISE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 52° 20' 16" 17C Lat. 04° 50' 32" 55N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

MATOURY

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Matoury fait partie des communes listées dans la loi littoral. Le projet se situe, à vol d'oiseau, à environ 5 km du fleuve du Mahury, qui se rejette dans l'Océan Atlantique et à 14 km du littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Matoury est couverte par un plan de prévention des risques inondations, des risques mouvements de terrain et des risques littoraux. Ces 3 PPR sont approuvés. La parcelle du projet n'est pas concernée par le PPR littoraux. Les PPR inondations et mouvements de terrain ne touchent pas le plan de masse du projet mais concernent les extrémités de la parcelle. La situation de la parcelle vis à vis de ces deux PPR est présentée en annexes.  Le projet est, également, concerné par le zonage du TRI (arrêté en 2017) sur l'avant et l'arrière de la parcelle (cf. annexe).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase avant-projet qui sera réalisé à l'issue du cas par cas permettra le calage altimétrique du projet et donc l'équilibre déblai remblai de celui-ci.  En fonction des études de sols, il est possible qu'une partie des matériaux doivent être purgées et ne seront pas réutilisables sur d'autres zones du chantier
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera l'apport de matériaux issus des carrières de Guyane pour réaliser les structures de voirie et des plateformes bâtiments pour lesquels le sol en place ne peut être réutilisé.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit le défrichement d'environ 7,6 ha de terrains boisés, soit 87,4% de la superficie de la parcelle. Le couvert forestier en zone PPF ne sera pas impacté. Une évaluation faune flore a été réalisée en Mars 2018. Il en est ressorti que le site joue un rôle de corridor écologique mais que la biodiversité présente est de nature ordinaire. Le rapport est fourni en annexe. La SCCV ADSUM s'engage à réaliser une étude faune flore complémentaire et à définir des mesures EFC en concertation avec la DEAL (cf. courrier en annexe).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie de la parcelle est située en zone N du PLU, cette zone ne sera pas viabilisée.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les aménagement sur la parcelle ne sont pas touchés par le PPR inondations et mouvements de terrain. Les extrémités de la parcelle sont concernées par les aléas faible et fort du PPR inondations (11500m <sup>2</sup> , soit 13,2 % de la surface de la parcelle), et par les aléas faible à nul du PPR mouvements de terrain (5400 m <sup>2</sup> , soit 6,2 % de la surface de la parcelle), voir annexes. Pour le PPR mouvements de terrain, celui-ci concerne le mont en face du projet, de l'autre côté de la FN2. Le projet est également concerné par le risque faible du zonage du TRI 2017.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projets engendrera un flux de véhicules pour la réalisation des travaux. En phase d'exploitation, le projet engendrera un flux de véhicules légers lors du déplacement des habitants. Le projet prévoit l'aménagement d'un accès sur la FN2, celui ci sera définie dans la suite du projet en concertation avec le service route de la DEAL.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, les engins mécaniques seront source de bruit. Cependant, ils respecteront la réglementation en vigueur concernant les niveaux sonores. De plus, les travaux seront réalisés de jour. En phase d'exploitation, il s'agit de logements à usage d'habitation, ainsi que de commerces. Les nuisances sonores seront donc limitées.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux engendrera des vibrations liées aux engins de compactage, tel que dans un chantier classique.</p> <p>La zone est sur une zone OIN, des travaux sur les parcelles voisines sont donc à envisager dans les prochaines années.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera pourvu d'un éclairage permettant d'éclairer les espaces piétons et les voiries.</p> <p>La FN2, située à proximité du projet, est équipée d'éclairage.</p> <p>Les éclairages réalisés auront un niveau d'émission lumineuse ordinaire.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux et exploitation, les rejets dans l'air seront limités aux rejets des engins de chantier puis aux véhicules des habitants.</p> <p>Le flux sera restreint de part la taille de l'opération.</p> <p>De plus, aucune activité industrielle n'est prévue.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet entraînera l'imperméabilisation d'une partie du sol de la parcelle et donc une augmentation du ruissellement. L'impact sera compensé avant rejet dans le milieu naturel, c'est-à-dire dans la crique Morthium située à l'arrière de la parcelle, et dans une zone de priris, située à l'avant de la parcelle.</p> <p>Les zones concernées par le risque faible du TPI seront également compensées.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des effluents d'eaux usées. Ces effluents seront envoyés via un ou deux postes de refoulement dans le réseau actuel de la CAQL sur le chemin Morthium, ou dans le réseau des eaux usées de l'aménagement de Crique Anguille (SIMKO).</p> <p>Les discussions sur le point de raccordement ont été lancés avec la SIMKO et la CAQL.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet entrainera à une production de déchets de type déchets ménagers non dangereux. Le projet sera pourvu de tri sélectif.</p> <p>En phase travaux, la production et la gestion des déchets seront encadrées par le cahier des charges des entreprises.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone II AU, qui concerne les secteurs naturels destinés à être ouverts à l'urbanisation. Le projet fait également partie d'une Opération d'intérêt national (OIN) sur Matoury (cf. annexe).

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les aménagements de la parcelle engendreront une augmentation de l'imperméabilisation et donc des ruissellements. Le projet limite les espaces imperméabilisés mais génère tout de même un ruissellement plus important. Pour compenser cette augmentation du ruissellement et le remblaiement dans les zones à risque faible du TPI, un bassin de rétention sera mis en place. Le volume du bassin sera dimensionné pour une période de retour au minimum décennale. Le dossier loi sur l'eau, qui sera déposé à la suite de la réponse à ce cerfa, traitera plus précisément de ce volet.

Une étude faune flore a été réalisée dans le but d'évaluer les risques environnementaux (cf. annexe). En première approche, la biodiversité présente appartient à la nature ordinaire mais des espèces protégées faune ont été recensées. Une étude faune flore complémentaire sera réalisée afin d'approfondir les données environnementales de la parcelle. La SCCV s'engage à mettre en œuvre toute mesure d'ERC en concertation avec la DEAL, concernant l'état écologique de la parcelle.

En phase travaux, les entreprises seront soumises à un cahier des charges précis visant à réduire au maximum les impacts : bruit, flux de véhicules, poussière, etc. Un contrôle en cours d'exécution sera assuré.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous demandons que le projet soit dispensé d'évaluation environnementale. En effet, la parcelle se situe sur une zone ouverte à l'urbanisation, d'après le PLU, et fait partie d'une OIN sur Matoury.

Le projet a fait l'objet d'une évaluation faune flore dont les prescriptions seront prises en compte. Une seconde étude faune flore sera réalisée dans le but d'obtenir plus de données sur l'état écologique de la parcelle, notamment dans les zones marécageuses. Après cette seconde étude, des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation seront mises en œuvre, en concertation avec la DEAL (cf. courrier d'engagement en annexe).

Enfin, le projet fera l'objet d'un dossier au titre de la loi sur l'eau.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Situation du projet vis à vis du PPR pour les parties 5 et 6 - Situation du projet vis-à-vis du TRI 2017 pour les parties 5 et 6 - Situation du projet vis-à-vis du PPRmt pour les parties 5 et 6 - Situation du projet vis-à-vis de l'OIN pour la partie 6 - Situation du projet vis-à-vis des ZNIEFF 1 et 2 pour la partie 5 - Situation du projet vis-à-vis du PLU et de la zone N - Évaluation faune flore pour la partie 6 - Courrier d'engagement pour des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation pour l'état écologique de la parcelle pour la partie 6

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Cayenne

le,

12/12/18

Signature

